

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

N° 363.372

6. — TRANSPORT ET MESURE DE L'ÉLECTRICITÉ, APPAREILS DIVERS.

Condensateur.

Raison sociale : MASSIE WIRELESS TELEGRAPH COMPANY résidant aux États-Unis d'Amérique.

Demandé le 17 février 1906.

Délivré le 1^{er} mai 1906. — Publié le 30 juillet 1906.

L'invention a pour objet un condensateur particulièrement destiné à une installation de télégraphie sans fil, mais il peut également être employé pour d'autres usages,

5 Le condensateur comporte une ou plusieurs plaques de verre; sur les faces opposées de ces plaques, on a fixé des feuilles d'étain, tout en laissant un anneau de garde autour de chaque feuille. Les termes « feuille d'étain »
10 et « verre » sont pris ici dans un sens général et désignent respectivement les « surfaces conductrices » et « diélectriques ».

Dans le condensateur formant l'objet de l'invention, les feuilles d'étain ne peuvent pas
15 être oxydées et par suite leur durée est prolongée; les contacts sont réunis aux feuilles par un assemblage solide et réglable; enfin les décharges disruptives sont évitées.

On fixe des feuilles d'étain sur les faces
20 opposées des lames de verre, ou d'un autre diélectrique équivalent, en laissant un anneau de garde autour de ces feuilles. On enduit cet anneau de garde avec du vernis à l'asphalte, ce qui pratiquement empêche les décharges
25 disruptives, point très important, car on peut ainsi assurer la fréquence et l'intensité des ondes électriques quand le condensateur est utilisé.

Il est évident que l'on pourrait, sans sortir
30 du cadre de l'invention, substituer au vernis à

l'asphalte tout autre produit semblable, ayant pour effet d'empêcher la production de la décharge disruptive.

Les dessins annexés représentent une forme d'exécution de l'invention, dans laquelle le
35 condensateur est spécialement disposé pour être fixé contre un mur. Les lames de verre et les feuilles d'étain placées sur leurs faces opposées peuvent être, ou ne pas être, enfermées dans une enveloppe ou une boîte. 40

La fig. 1 est une vue de face du condensateur conforme à l'invention.

La fig. 2 en est une vue de côté, et la fig. 3 un plan.

Dans la fig. 1, on a figuré deux consoles 2, 45 qui peuvent être fixées d'une manière quelconque à un mur. Ces consoles sont à une distance convenable l'une de l'autre et portent des blocs 3 en matière non conductrice, fixés d'une manière rigide sur ces consoles. 50

Deux consoles latérales 2¹ portent également fixés sur elles des blocs 3¹. Dans les faces supérieures des blocs 3 et dans les faces latérales des blocs 3¹ sont pratiquées des rainures dans lesquelles sont engagés les
55 bords des plaques de verre 4. Ces différents blocs maintiennent les plaques de verre à des distances convenables, et les blocs 3 servent en outre à les supporter. Un nombre quelconque de plaques de verre 4, et au 60

besoin une seule plaque, peut être employé.

Sur les faces en regard des plaques 4 sont fixées, par un moyen convenable, par exemple avec de la colle, des feuilles d'étain 5. La surface des feuilles d'étain est moindre que celles des plaques de verre, et elles sont fixées sur les plaques de manière à laisser un anneau de garde autour de chaque feuille (fig. 1). Sur cet anneau de garde, on applique du vernis à l'asphalte. La face extérieure du verre est ainsi complètement protégée. La plaque recouverte de vernis à l'asphalte n'absorbe pas l'humidité et par suite la décharge disruptive est presque totalement évitée. On appréciera facilement l'importance de cette disposition pour les besoins de la télégraphie, car, dans ce cas, on peut obtenir des ondes intenses d'une fréquence convenable.

Les contacts 6 pour les feuilles d'étain sont maintenus solidement contre les faces extérieures des feuilles d'étain; ils sont ordinairement constitués par un ressort mince en laiton. On évite ainsi l'oxydation qui est la cause de la production d'étincelles et de la fusion de la feuille, et par suite on prolonge la durée du condensateur. Les contacts sont portés par des pièces 7 de toute forme convenable; sur l'exemple représenté, ces pièces sont constituées par des tiges terminées extérieurement par des renflements ayant, par exemple, la forme de boules 7¹ et destinés à empêcher la décharge disruptive ou les fuites d'électricité.

Les contacts à ressort 6 sont fixés à l'extrémité intérieure des tiges 7.

Les contacts intermédiaires, c'est-à-dire ceux qui n'appuient pas contre les faces extérieures des plaques extrêmes, forment les branches de fourches portées par les extrémités intérieures des tiges 7. Les tiges 7 peuvent se déplacer longitudinalement dans les bornes 8, fixées sur des barres métalliques 9 montées sur la face supérieure des blocs latéraux 3¹. Les tiges 7 peuvent être déplacées vers l'intérieur ou l'extérieur pour amener les

contacts 6 qu'elles portent en différents points des feuilles d'étain, ce qui permet de régler la position de ces contacts. Les tiges 7 peuvent de plus se déplacer suffisamment pour séparer les pièces de contact 6 des feuilles d'étain qui agissent ensemble, ce qui permet de diminuer la capacité du condensateur.

Les bornes 9 portent également une borne 10 à laquelle on peut fixer un fil ou un autre conducteur.

L'appareil est, on le voit, d'une construction simple, économique; ses différentes parties peuvent être assemblées rigidement; la décharge disruptive est empêchée, ou réduite au minimum. On peut être assuré qu'il donnera de bons résultats dans la télégraphie sans fil. Ce condensateur présente encore nombre d'autres avantages que toute personne compétente reconnaîtra immédiatement.

RÉSUMÉ :

1° Un condensateur comportant des plaques de verre disposées côte à côte, et recouvertes partiellement de feuilles d'étain sur leurs deux faces, et deux jeux de tiges portant des contacts pour les feuilles; ces tiges étant réglables en position pour que ces contacts puissent être, à volonté, maintenus contre les feuilles d'étain ou écartés de celles-ci;

2° Le mode de fixation des tiges réglables portant les contacts, pouvant coulisser dans des bornes fixées sur des barres conductrices;

3° La disposition de consoles inférieures et latérales servant à supporter et à maintenir à écartements convenables les feuilles de verre, et à porter les lames conductrices sur lesquelles sont fixées les tiges de contact.

Raison sociale :

MASSIE WIRELESS TELEGRAPH COMPANY.

Par procuration :

Hippolyte JOSSE.

Fig. 1.

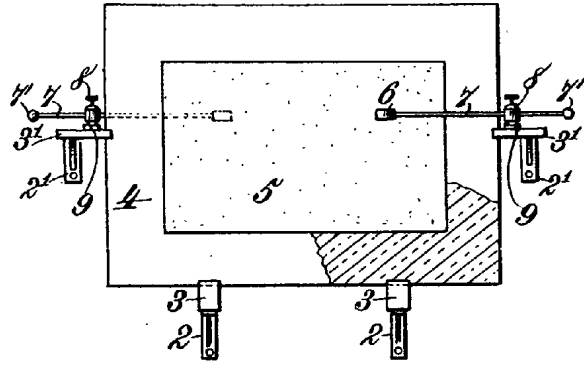


Fig. 2.

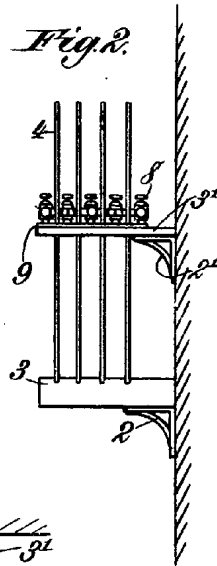


Fig. 3.

